

PV AG de l'asbl du 21-9-20

Attribution des voix délibératives

LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2020

CLUBS	MATRICULE	NOMBRE DE VOIX	PRESENCES
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	2	
V. B. C. CHAMPLON	851	2	
V. C. BOUILLON	961	3	
ATHENA	988	3	
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	
VBC FOR - MARCH : MERCEDES - HUET	1890	3	
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	2	
V. C. LIBRAMONT	2079	3	
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	3	
V. C. STABULOIS	5162	3	
FEMINA BASTOGNE	5192	2	
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	
VIR'VOLTON	5212	1	
V. C. EREZEE	5220	0	
BADABOOM	5215	0	
VBC EREZEE FEMINA	5227	1	
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	1	

TOTAL	40	
--------------	-----------	--

COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	
SECRETAIRE	1	
TRESORIER	1	
STATUTS	1	
ARBITRAGE	1	
PRESSE/PROPAGANDE	1	
JEUNES/MINI	1	
TECHNIQUE	1	
RENCONTRES	1	
BEACH-VOLLEY/LOISIR	1	
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	0	
LOISIR	1	

TOTAL	11	
--------------	-----------	--

COMMISSIONS JUDICIAIRES

RECLAMATION	1	
-------------	---	--

TOTAL	1	
--------------	----------	--

TOTAL GENERAL	52	
----------------------	-----------	--

1. 1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

Le tableau reprenant le nombre de voix par club est publié. Cependant, contrairement au règlement en vigueur, vu l'exiguïté de la salle dans laquelle avait lieu l'Assemblée Générale, un seul membre par club participait à cette AG, ceci dans le but de permettre de maintenir la distanciation sociale imposée entre les participants. Ces participants disposaient toutefois de l'intégralité des voix attribués à leur club. Tous les clubs étaient représentés.

1. 2. ALLOCUTION DU PRESIDENT.

- Le sport en général, et le volley-ball en particulier, a dû faire face à une situation que personne n'aurait imaginé devoir connaître. Devoir arrêter une compétition en cours n'était pas une chose facile à décider, mais la situation de pandémie dans laquelle nous nous trouvons alors nous l'imposait.
- Aujourd'hui, nous n'en connaissons pas beaucoup plus, et la situation actuelle nous oblige à réagir et à prendre des décisions au cas par cas.
- Nous démarrerons le championnat dans 15 jours, mais personne n'est à même d'affirmer qu'il ira à son terme, et même s'il y arrive, si tous les matchs prévus au calendrier auront été disputés.
- Que fait-on si un cas positif se présente dans un club ? Des règles devront être édictées.
- Un protocole a été édicté par le CA qui n'est valable que pour la province.
- Les clubs qui disputent les championnats de la FVWB devront se référer à son protocole.
- Des matchs seront certainement remis. Il est demandé aux responsables de clubs de faire preuve de bonne volonté et de souplesse lors des négociations pour replacer ces matchs.
- Les clubs, après avoir dû renoncer à toutes les organisations leur permettant d'alimenter leur trésorerie, doivent maintenant vivre avec des obligations administratives de tous genres pour éviter des problèmes judiciaires ou autres.
- En plus des protocoles liés à la compétition proprement dite, le président rappelle que le fonctionnement des cafétérias est lié au respect des protocoles horeca.
- A l'heure actuelle, il y a 882 affiliés dans la province au lieu des 1.200 de l'an dernier. Cela peut bien sûr s'expliquer par la situation particulière dans laquelle nous vivons.
- Mais paradoxalement, il y a plus d'équipes que l'an dernier. 2 clubs ont souhaité inscrire des équipes supplémentaires, hors délai. Nous y reviendrons plus tard.

1. 3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE L'ACVBL ARRETE AU 30.06.2020.

- L'exercice se clôture au 30.06.2020 avec plus de 7.000 EUR de bénéfice. Ce qui n'est pas étonnant vu qu'aucune prestation n'a été effectuée depuis mi-mars 2020, tant au niveau de la commission technique que du fonctionnement normal du conseil d'administration.
- Le trésorier demande à l'assemblée si elle souhaite avoir des explications quant aux chiffres présentés. En l'absence de questions, le bilan est approuvé à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.

1.4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2020-2021.

- Contrairement au budget initial envoyé avec tous les documents, celui-ci a été réajusté suite à la décision de relancer le stage de la Toussaint. Il a également été envoyé à tous les membres.
- Le stage, même si une participation de 175,00 EUR est demandée, coûte à la province, l'encadrement étant un facteur non pris en compte dans cette participation.
- Suite à cette organisation, le trésorier annonce un déficit probable d'environ 1.000,00 EUR.
- Aucune question ni remarque n'ayant été formulée, le budget est approuvé à l'unanimité.

1.5. ELECTIONS STATUTAIRE.

- Lorsque les statuts ont été modifiés faisant passer la durée du mandat d'un administrateur de 6 à 4 ans, il a été constaté que 2020 était une année où aucun mandat ne venait à échéance.
- Comme aucune candidature pour un poste au conseil d'administration n'a été introduite dans les délais, il n'y aura pas d'élections cette année.

1.6. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE RECLAMATION.

- La commission de réclamations n'a pas eu à se réunir durant la saison 2019-2020.
- A partir de cette saison, la commission de réclamation sera appelé comité juridique de 1^{ère} instance. Toutes les réclamations seront transmises directement au Parquet Fédéral, via l'adresse mail : parquet@fvwb.be (<mailto:parquet@fvwb.be>).
- C'est ce dernier qui décidera de la suite à réserver à la réclamation, règlement à l'amiable, transfert au comité juridique de 1^{ère} instance, classement sans suite.

1.7. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION.

- Le président Bob DUMONT en rappelle la composition : Anne-Sophie GADISSEUX, Nicolas BODARD, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET.

1.8. INFORMATIONS SUR LES MODIFICATIONS APORTEES AUX DIFFERENTS REGLEMENTS.

- Statuts : Aucune modification n'a été apportée aux statuts cette année, même si le CA devra se pencher sur des modifications pour être conforme au nouveau code des sociétés et associations applicables depuis le 1^{er} janvier 2020.
- R. O. I. : Comme spécifié précédemment, le règlement relatif aux commissions judiciaires a subi de grosses modifications suite à l'adoption du nouveau règlement judiciaire de la FVWB.
- Règlement de la compétition :

compte tenu des circonstances, le club visité ne fournira plus de bouteilles d'eau. Les équipes visiteuses devront venir avec leurs gourdes qui pourront éventuellement être remplies à un point d'eau.

Il n'y aura plus de plaquettes de changement. Le joueur entrant, dans la zone de changement, devra dire le numéro de maillot du joueur qu'il remplace.

L'article 11 a été modifié de manière à autoriser les joueurs de - de 18 ans de jouer tant dans l'équipe A que l'équipe B lorsqu'il n'y a qu'une série P1 en championnat.

Il a été édité récemment un protocole rencontres en condition Covid applicable uniquement en province de Luxembourg.

Si des matchs doivent être remis à cause d'un cas de Covid, le match remis sera obligatoirement rejoué dans les 30 jours, ce qui implique l'obligation de jouer 2 matchs le même week-end ou en semaine.

Dans Volleyspike, la photo des affiliés sera visible directement sur la tablette. Il est donc en principe inutile de présenter sa carte d'identité. Seuls, les affiliés dont la photo n'apparaît pas devront la présenter.

Il est recommandé d'utiliser la feuille papier pour le match réserve, même s'il est possible de le marquer à partir de Volleyspike. A cet égard, veillez à vérifier que vous n'utilisez pas l'application Volleyspike avec un « R » pour marquer le match première.

Dans l'article 1 du règlement de compétition, il est expliqué la manière dont le classement sera établi en cas d'arrêt de la compétition, cela en fonction du nombre de matchs joués.

2 clubs ont demandé à pouvoir inscrire 1 équipe supplémentaire en P3 dames. Cependant, comme cette demande a été introduite hors délai, la responsable de la commission des rencontres demande l'avis de l'assemblée. C'est alors que le secrétaire de Libramont a manifesté sa désapprobation. D'abord, on refuse une demande dans le respect des règlements, ensuite on va vers l'acceptation de cette autre demande alors que cela va fortement impacter le travail des secrétaires de clubs concernés. Si cette demande est acceptée, cela va être très compliqué de trouver de la place pour intercaler ces matchs dans des salles déjà surchargées. Mais, face aux arguments avancés par la commission des rencontres et du président, allant dans le sens que le CA a pour objet de faciliter la pratique du volley-ball, il s'est quelque peu assagi.

Tous les clubs concernés par la P3 dames, sauf un, ont voté en faveur de l'intégration de ces 2 équipes dans le championnat.

La commission des rencontres établira donc 2 groupes, l'un composé de filles uniquement, l'autre composé des équipes mixtes.

1.9.

- La responsable de la commission technique explique que le stage de la Toussaint a été relancé suite aux apaisements reçus du directeur de l'Hydrión.
- Il y a 48 inscrits dont 20 nouveaux dans la tranche d'âge nés en 2005-2006. Cependant, afin de respecter la bulle de 50, encadrants compris, quelques inscrits ont été placés sur une liste d'attente. Malheureusement, on déplore l'inscription que de 5 garçons.
- Elle rappelle que ce dimanche 27.09.2020 aura lieu le 1^{er} rassemblement qui concernera le 2-0 pour les débutants de 09h00 à 12h00, et l'après-midi les ITP1 de 12h30 à 15h00.
- B. Valentin informe l'assemblée qu'il a entendu qu'actuellement, il y a un contrôle strict du dépôt des comptes des asbl qui, rappelons-le doivent être déposés chaque année.
- Arbitrage :

La réunion des arbitres est fixée à demain mardi 22.09.2020.

Le cours d'arbitrage se fera cette année en filière e-learning, en collaboration avec une personne du Namurois (M. Cornet) qui enverra le cours à la personne intéressée et, quand elle sera prête, un examen sera organisé. Ce système va peut-être intéresser plus de monde ? Il ne sera plus obligé de perdre plusieurs matinées pour suivre le cours avant de subir l'examen.

Actuellement, la province est en manque d'arbitres, plusieurs arbitres ne pouvant jamais être désignés parce qu'ils coachent une équipe et jouent dans une autre.

- Un membre de l'assemblée demande si une joueuse de P3 mixte peut également jouer en P3 filles. La réponse est négative.
- Cette année, il est envisagé que les déclarations d'accident soient transmises directement à Ethias. Avant d'officialiser ce changement, chaque entité aura un club qui testera cette possibilité durant toute la saison.
- Le responsable des « Loisir » confirme qu'une équipe de Bertrix est bien inscrite au championnat loisir.

Fin de l'AG : 21h30.